

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉCOLE

Toujours justifier une absence, un retard ou un départ hâtif par téléphone au secrétariat ou par un message au professeur dans l'agenda (ou sur un billet).

Fermeture d'école en cas d'urgence

En cas d'urgence, de grosse tempête ou de panne de chauffage en hiver, il se peut que la commission scolaire décide de fermer une, plusieurs ou toutes les écoles sous sa juridiction.

Un message passera alors à partir de 6 h 30 à la radio. Essayez de capter ce message provenant de la Commission scolaire de Montréal à Radio-Canada ou directement sur le site web de la commission scolaire au www.csdm.qc.ca

Pour tous les autres jours d'ouverture d'école, consultez le calendrier scolaire.

Sécurité

Dans tous les cas, tout visiteur, parent ou étranger à l'école doit se présenter au secrétariat en empruntant l'entrée principale de l'école, même si un rendez-vous a été pris. Un macaron vous sera remis pour vous permettre de circuler dans l'école. ***Ceci dans le but d'assurer la sécurité de vos enfants.*** Votre enfant ne doit se présenter dans la cour qu'à partir de **8 h 05** le matin et de **13 h 00** le midi. Une fois entré dans la cour, votre enfant n'a plus le droit de la quitter. Les parents présents dans la cour sont priés de se retirer à l'arrivée des surveillants dès 8 h 05 le matin et 12 h 57 en après-midi.

Nous demandons à tous les parents d'attendre leur enfant à l'extérieur de l'école et de quitter dès qu'ils les aura rejoints. Aussi, la cour étant utilisée par les enfants inscrits au Service de garde, aux différentes activités sportives organisées à l'école ou aux études dirigées, nous demandons aux parents de quitter dès la fin des classes.



Étude à la maison : devoirs et leçons

Voici quelques précisions concernant les devoirs et les leçons que les enfants doivent faire quotidiennement.

Soulignons que les devoirs et leçons prolongent le travail et les apprentissages réalisés pendant la journée. Le temps à y être consacré chaque jour en moyenne est de 45 à 60 minutes.

Certains élèves peuvent prendre plus de temps, d'autres moins. Retenons cependant qu'il faut respecter le rythme d'apprentissage de chacun.

Tous les jours, un élève doit consacrer du temps au français (lecture et écriture) et aux mathématiques. Ces deux matières sont la base des apprentissages réalisés au primaire. Elles sont complétées par des exercices (ou de l'étude) qui touchent la calligraphie, les sciences humaines, les sciences de la nature, l'anglais, etc.

Certains élèves peuvent faire leurs devoirs à l'école. La supervision est offerte par le service de garde. Toutefois, ceci ne signifie pas automatiquement que le travail est terminé au retour à la maison.

La vérification quotidienne du travail réalisé à l'école est un moyen privilégié pour les parents de voir les apprentissages de leur enfant et de l'encourager à poursuivre.

Cette période constitue aussi un moment important de la journée pour l'enfant qui profite ainsi de l'attention de son père et de sa mère. Ce regard que le parent porte sur le travail accompli et sur les apprentissages démontre l'importance que le parent accorde à l'école.

Note 1. Règle générale, les enseignants ne donnent pas de devoirs le vendredi. Cette règle n'est cependant pas absolue et il arrive que certaines classes aient du travail (des devoirs et de l'étude) pour la fin de semaine.

Note 2. La collaboration des parents est essentielle pour que l'école réussisse sa mission éducative. C'est en travaillant ensemble que votre enfant — et notre élève — se développera harmonieusement. Cet agenda est un outil pour nous aider à y arriver. Nous vous invitons à y jeter un coup d'œil quotidiennement.

Communication avec le personnel de l'école

N'hésitez pas à entrer en communication avec l'enseignant(e) de votre enfant : ne laissez pas une situation s'envenimer. La coopération parents-enseignants est essentielle aux yeux de votre enfant.

En respectant les étapes suivantes, vous aurez de bonnes chances de recevoir satisfaction :

1. Écrire une note à l'enseignant(e) qui vous répondra par écrit.
2. Si la situation ne s'améliore pas, téléphoner à l'école pour demander que l'enseignant(e) vous rappelle. Vous aurez une réponse dans la journée ou le lendemain. Cela devrait vous permettre de mieux comprendre la situation.
3. Si cela n'est pas suffisant, demander un rendez-vous avec l'enseignant(e).
4. Après ces tentatives, si vous n'êtes pas satisfait (e), téléphoner ou demander un rendez-vous avec la direction.

L'emploi du temps des enseignants(tes) est planifié à la minute près. Il est difficile d'improviser une rencontre. Cependant, les enseignants(tes) sont prêts(tes) à vous recevoir sur rendez-vous.